



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 29 JUIN 2015

Présents M. ~~FERSINI~~ TAVERNINI, Bourgmestre-Président ff;
:
MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
F. SACRIPANTE, Directrice Générale ff.

Monsieur Jean FERSINI, Bourgmestre-Président, est absent de la séance du Conseil sans avoir désigné d'échevin pour assurer son remplacement. Conformément à l'article L1123-5 § 1er alinéa 2 du CDLD, il est remplacé par Monsieur Jean-Jacques TAVERNINI, assumant le remplacement de Madame Graziana TROTTA, Echevine de nationalité belge la première en rang, empêchée au sens de l'article L1123-10 § 1er du CDLD.

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., ouvre la séance à 19h00, il excuse Messieurs STANDAERT, Conseiller PS, KAYA, Conseiller ENSEMBLE, MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande l'inscription de deux points supplémentaires libellés comme suit :

- PROBLEMATIQUE DU PARKING RUE ROUSSELLE AU LIEU-DIT "LA RESPE" - POUR INFORMATION

- REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE ADHEMAR BIOT - DECISION ET CALENDRIER - POUR INFORMATION

SEANCE PUBLIQUE

1. -2.078.4 – REGIE COMMUNALE AUTONOME - COMPTES ET BILANS 2014 – POUR APPROBATION - RAPPORT D'ACTIVITES 2014 – POUR INFORMATION - DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES – POUR DECISION

Monsieur BANCU, Echevin, excuse Monsieur LAMBOTTE, Commissaire-Réviseur, pour son absence et signale que chaque Conseiller a reçu son rapport.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, signale que son groupe s'abstiendra sur l'approbation des comptes et bilan 2014 et il justifie ce vote par le retour en octobre 2014 du groupe ENSEMBLE au sein du Conseil d'Administration. Il reconnaît que la gestionnaire actuelle a redressé la barre et la félicite pour ce travail accompli. Il informe également le Conseil que son groupe soutient entièrement la RCA.

Monsieur BANCU, Echevin, remercie le groupe ENSEMBLE pour leur retour et leur soutien.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, note que ce point constitue un moment important dans la vie de la RCA puisque le compte 2014 est le premier qui porte intégralement sur la nouvelle gestion. C'est en effet courant 2013 que la majorité a finalement reconnu les dysfonctionnements longtemps dénoncés par le MR : opacité, violation des procédures démocratiques, non-respect des décisions des organes de gestion, équipe et financement insuffisants. Ce n'est évidemment qu'à partir de cette prise de conscience



que les changements nécessaires ont pu être engagés, notamment par le recrutement d'une nouvelle gestionnaire et d'une nouvelle équipe. C'est la raison pour laquelle le MR a décidé de rester à bord pour participer au redressement mais aussi, faut-il le dire, pour s'assurer que certains administrateurs ne renoueraient pas avec les mauvaises pratiques du passé.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, tient à souligner l'excellence du travail effectué par la nouvelle gestionnaire et son équipe. C'est donc sans réserve que le MR approuvera les comptes présentés.

Il tient néanmoins à préciser que cette approbation sans réserve ne constitue nullement une quelconque concession par rapport à des responsabilités qui pourraient apparaître vis-à-vis de ceux qui participaient à l'ancienne gestion litigieuse.

Les comptes et bilan 2014 sont admis par 11 oui et 5 abstentions (Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU et Mr HUCQ).

Les autres points sont admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. - 2.073.521.1/2015 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°1 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2015 - POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications en ces termes :

"La modification concerne l'introduction des résultats du compte 2014 à l'ordinaire (c.à.d. le manque à gagner au Précompte Immobilier, le retard dans le versement des additionnels à l'IPP, l'augmentation des dotations communales pour le CPAS, la police) et à l'extraordinaire.

Elle prend également en considération l'ajustement de certains articles budgétaires à l'ordinaire et à l'extraordinaire par rapport à leurs prévisions initiales.

Une liste détaillée de ces articles a été fournie par Madame la Directrice Financière.

Pour les recettes ordinaires, nous devons plus particulièrement être attentif au recouvrement des additionnels au PRI (Exonération par le SPF FINANCES de APERAM).

Pour les dépenses ordinaires, il faudra surveiller les dépenses de transfert (service incendie), maintenir la dette stable ainsi qu'une maîtrise des frais de personnel."

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, intervient en ces termes :

"Nous notons d'abord que les membres de la commission ne sont pas repris dans le tableau et que l'Echevin des finances ne s'est pas exprimé une fois de plus laissant cela à la directrice financière!

A L'ORDINAIRE :

Alors que le budget 2015 était, à l'initial, annoncé avec un boni de 436.843 EUROS voilà que la première modification budgétaire fait déjà fondre de moitié ce boni estimé.

Cela montre combien la situation financière de la commune est devenue délicate.

Le résultat cumulé le confirme puisqu'il n'est plus que de 601.000 EUROS alors qu'il était encore à 2.497.209 au compte 2013. Le compte 2014 est passé par là et aujourd'hui la commune est pratiquement sans réserves financières ce qui est de mauvaise augure pour l'avenir proche.

Nous attirons l'attention sur quelques éléments sans revenir sur ce qui a été dit et redit lors des budgets et comptes des dernières années :

Le personnel : malgré les nombreuses promesses et annonces, les engagements annoncés depuis 2012 ne sont toujours pas réalisés ce qui fait apparaître une fausse



économie de 110.000 EUROS sur ce poste.

Le fonctionnement : un accroissement de 43.000 EUROS par rapport à l'initial dû à l'augmentation importante de 7.465 EUROS des frais de poursuite mais à côté de cela les non rentrées qui devaient être apportées par la biométhanisation dont les difficultés persistent (pas de certificats verts, pas de vente de digestats) et donc augmentation des dépenses en électricité. On finira par croire que cette biométhanisation n'était finalement pas un bon investissement!

La dette dont la charge continue à croître par rapport à l'initial 2015 et au compte 2013.

Au total des dépenses qui augmentent de 330.000 EUROS pour des recettes qui diminuent de 737.000 EUROS ce qui explique un boni cumulé diminué de plus de 1.000.000 EUROS pour aboutir à 601.000 EUROS.

Bien entendu cette diminution des recettes vient essentiellement des dégrèvements demandés et obtenus par APERAM et l'impression est que votre majorité est étonnée de cette situation. Une fois de plus l'Echevin des finances joue à Calimero estimant que tout cela n'est pas de sa faute. Gouverner, c'est prévoir dit-on, il fallait alors prévoir cette situation car aucune entreprise ne continue à payer des charges fiscales qui ne sont pas dues et à partir du moment où la décaperie ne fonctionnait plus il était normal d'anticiper cette diminution de rentrées. Quant à croire que la région peut compenser pareille perte ce n'est qu'illusion une fois de plus!

Vous n'avez donc pas anticipé cette situation et vous ne le faites pas non plus pour les années à venir car il est aussi illusoire de penser que les dégrèvements ne seront pas obtenus pour 2014 et 2015.

Autrement dit votre MB surestime encore les rentrées ce qui signifie que votre boni estimé pourrait devenir un mali réel et ce malgré un IPP à 8.5%.

A L'EXTRAORDINAIRE :

Un déficit à l'exercice propre qui se creuse par rapport à l'initial 2015 (- 497.723 EUROS au lieu de - 445.290 EUROS).

Ce qui domine à l'extraordinaire c'est la technique du IN HOUSE qui favorise le recours à IGRETEC.

Croire que cela coûte moins cher est une illusion!

Certes, cela évite le marché public mais cela donne un avantage considérable à IGRETEC qui trouve là une source de revenus considérable car même si le montant demandé ne paraît pas plus grand au départ il est l'est généralement à l'arrivée par les surplus demandés.

Il y a aussi dans cette technique une évidente perte de l'autonomie commune.

Lire les considérants du point 18 de l'ordre du jour (mission d'étude confiée à IGRETEC – faisabilité de 8 périmètres de revitalisation urbaine) montre combien cette intercommunale a, d'AG en AG, étendu ses activités.

Vous y recourrez pour de nombreux dossiers comme :

l'équipement et la maintenance du centre culturel ;

l'étude de la rénovation du centre H. Moraux qui passe maintenant par la RCA qui a acheté une action IGRETEC pour bénéficier aussi du In House, cela semble être une économie mais vous devrez quand même augmenter la dotation à la RCA;

30.000 EUROS encore dans un In House avec IGRETEC pour l'étude de faisabilité de 8 périmètres de revitalisation urbaine

Rappelons qu'à côté de cela le dossier relatif aux travaux d'aménagement des



cimetières est oublié, il s'agissait de 70.000 EUROS. Il reste 24.000 EUROS en emprunt dont 14.000 pour le patrimoine funéraire!

Enfin un FR extraordinaire qui passe de 640.837 EUROS à 376.534 EUROS avec des engagements pour le FRIC.

On notera un nouvel investissement de 41.000 EUROS via le fonds de réserve pour la biométhanisation (voir ci-dessus) et déjà une majoration de 90.000 EUROS de l'emprunt pour l'école de Roselies. Au total 2.734.629 EUROS d'emprunts pour 5.225.336 EUROS de subsides.

Cette première modification du budget 2015 ne fait donc que confirmer la mauvaise situation financière de la commune. Pour notre part, nous ne pouvons que confirmer notre vote lors du budget initial c'est-à-dire NEGATIF."

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, intervient en ces termes :

"Cette MB intègre le résultat du compte 2014 dont nous avons déjà débattu. Les résultats, tant « au propre » que général, sont évidemment lourdement impactés. Par-delà cette conséquence mécanique, il convient d'émettre quelques remarques :

1 - D'abord, ceci démontre que votre tendance, que nous dénonçons depuis longtemps, à équilibrer le budget par des augmentations de la fiscalité plutôt que par une véritable maîtrise des dépenses, est non seulement inopportune, mais dangereuse. Car le rendement de la fiscalité peut réserver des surprises sur lesquelles nous n'avons pas prise.

2 - Que le manque à gagner soit la conséquence de l'impact de la situation économique sur le rendement de la fiscalité, ne dégage pas entièrement votre responsabilité. En effet, si la majorité communale n'est évidemment pas responsable du manque à gagner, votre gestion a mis les finances communales dans une situation de fragilité où l'absorption de cette « tuile » est et sera beaucoup plus difficile.

3 - Il est un peu surprenant et inquiétant de constater une certaine insouciance du collège qui semble considérer que le plus dur est fait. Je crois au contraire que les difficultés se répéteront en 2016, puisque pour le PRI, notamment, de nouveaux manques à gagner sont à craindre. Et le collège ne pourra plus prétendre « qu'il ne savait pas. »

4 - Or, non seulement, les résultats s'effondrent, mais la dette n'est nullement stabilisée. Alors que les taux sont au plancher, la charge de la dette se maintient. C'est évidemment dû au recours de plus en plus fréquent à l'emprunt pour des dépenses de moindre importance. Que ferez-vous le jour où les taux remonteront ? Je suppose que vous accuserez les banques. Mais une fois de plus, vous ne prévoyez pas les difficultés pourtant prévisibles de demain. Au contraire, vous reportez des crédits qui alourdiront encore le futur.

Je ne peux d'ailleurs que constater que les rapports techniques de l'Administration confirment ces craintes quant ils font référence à « un résultat inquiétant » ou à « la nécessité de mesurer l'impact de chaque décision notamment pour les investissements. »

Bref, vous êtes, une fois de plus dans la navigation à vue, sans perspective et sans prudence, que nous dénonçons depuis longtemps. Rien ne change. Nous émettrons donc le même vote négatif que pour le budget initial."

Le point est admis par 10 oui et 7 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et SIDIS).

Voir délibération – folio

3. 1.851.125 - POPULATION SCOLAIRE - CREATION DE TROIS DEMI-EMPLOIS -



POUR INFORMATION.

Mademoiselle GEERAERTS, Echevine de l'Enseignement, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

4. -1.836.1 – ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI - INSCRIPTION EN TANT QU'UTILISATEUR - POUR DECISION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. -1.82 – S.C.R.L. CAROLIDAIRE – DESIGNATION D'UN DELEGUE - POUR DECISION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., propose la candidature de Monsieur GRENIER Dominique, Echevin.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. -2.075.711 – ASBL UNION DES VILLES ET COMUNES DE WALLONIE – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, dénonce l'inscription, une fois de plus tardive de nombreux points concernant les intercommunales alors que de nombreux dossiers étaient disponibles lors du conseil précédent. Il souligne que leur inscription tardive, prive le conseil de sa capacité d'émettre un avis qui soit pris en compte lors des l'AG.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

7. -1.812 – SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN DE CHARLEROI (TEC) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

8. -1.812 - SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

9. -2.075.712 – HOLDING COMMUNAL SA – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES – ORDRE DU JOUR – POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

10. -1.82 - INTERCOMMUNALE – IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio



11. -1.842 - INTERCOMMUNALE – IPFH – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

12. -1.842 - INTERCOMMUNALE – ISPPC – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

13. -1.778.532 - SLSP SAMBRE ET BIESME - ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

14. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

15. -1.778.532 - SA LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2015 - POUR INFORMATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

16. 1.712/2.073.515.12 - MARCHES PUBLICS - ENERGIE - BIOMETHANISATION - PROGRAMMATION 2007-2013 DES FONDS STRUCTURELS (FEDER) - "BLACK OUT" NATIONAL - A) TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'INFRASTRUCTURE DE BIOMÉTHANISATION - POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, se demande si cet investissement sera souvent utilisé ?

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., répond que si cet achat ne sera pas fait en cas de black-out le Collège aurait eu des reproches.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

17. 1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS – CURURES D'AVALOIRS – CONVENTION DE TRAITEMENTS DES PRODUITS DE CURAGES GÉNÉRÉS PAR LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES DANS L'INSTALLATION DE ROSELIES GÉRÉE PAR IGRETEC – AVENANT N°12 – POUR DÉCISION.

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.



Voir délibération – folio

18. -1.777.81 - MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE A CONFIER A L'INTERCOMMUNALE IGRETEC - POUR DECISION. CONTRAT D'ETUDE DE FAISABILITE DE 8 PERIMETRES DE REVITALISATION URBAINE A AISEAU PRESLES - POUR APPROBATION.

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, attire l'attention sur la nécessité de trouver des partenariats pour les investissements. Sur les 8 projets, 3 sont prévus mais quid des 5 autres ? Il serait dommage d'engager 30 000 € sur des projets qui resteront dans les tiroirs.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, précise que le MR votera ce point pour permettre l'avancement des dossiers. Il veut néanmoins redire sa réticence devant la multiplication des recours à cette procédure IN-HOUSE qui n'est rien d'autre qu'un chipotage organisé pour échapper à la mise en concurrence imposée par la Loi sur les Marchés Publics. Il précise qu'à ses yeux, le monopole des intercommunales se justifie pleinement dans des missions d'intérêt public, telles que le ramassage des déchets ou la distribution d'eau et d'électricité. Par contre, pour la fonction de bureau d'étude, par exemple, il n'y a aucune raison de refuser la mise en concurrence, rien ne garantissant que l'intercommunale est celle qui offre le meilleur rapport qualité prix pour la commune.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande si on tenu compte du schéma de structure communal ?

Monsieur GRENIER, Echevin, lui répond qu'il y a trop de contraintes pour suivre le schéma de structure communal et que cela fait fuir les investisseurs.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

19. -1.712 - MARCHÉ DE SERVICES FINANCIERS PORTANT SUR LE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES SUBVENTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES - MODERNISATION ET RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE ROSELIES. A) PRINCIPE – POUR DÉCISION B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

20. 1.857.073.521.8/2014 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT JOSEPH - COMPTE - EXERCICE 2014 - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 14 oui et 3 abstentions (Mr TAVERNINI, Mme OZEN et Mr DAUVIN).

Voir délibération – folio

21. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D'EGLISE SAINT REMI A PRESLES - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - EXERCICE 2015 - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 16 oui et 1 abstention (Mme OZEN).

Voir délibération – folio

22. 1.776.1-FUNERAILLES ET SEPULTURES - CIMETIERES - SECTION DE PRESLES -



REPRISE DE CONCESSION SUITE A LEUR NON RENOUVELLEMENT - POUR DECISION

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

23. POINT SUPPLEMENTAIRE - PROBLEMATIQUE DU PARKING RUE ROUSSELLE AU LIEU-DIT "LA RESPE" - POUR INFORMATION

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, a constaté qu'il existe une tension palpable sur les réseaux sociaux concernant ce dossier. Il souhaiterait qu'une position claire et connue de tous soit prise. Ainsi que de connaître le suivi.

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., demandera qu'un rapport de Police soit effectué.

Voir délibération – folio

24. POINT SUPPLEMENTAIRE - REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE ADHEMAR BIOT - DECISION ET CALENDRIER - POUR INFORMATION

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, fait le récapitulatif de ce dossier et constate qu'il est intervenu 9 fois, depuis plus de 10 ans pendant lesquels la commune et la société se sont renvoyé la balle. Il précise que depuis maintenant plus d'un an, la question qu'il a fait poser au Ministre ne laisse plus de doute. La commune est responsable. Or, malgré les promesses, rien ne bouge. Il souhaite à présent des actes concrets et un calendrier pour résoudre ce problème de sécurité !

Monsieur TAVERNINI, Bourgmestre-Président f.f., lui répond qu'une réponse lui sera donnée dès que possible, peut-être au prochain Conseil.

Voir délibération – folio

25. -2.075.1.077.7 -PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 21 AVRIL ET 29 MAI 2015 - POUR DECISION

Le procès-verbal de la séance publique du 21 avril 2015 est approuvé par 15 oui et 2 abstentions (Mr CHARLIER et Mme MAHIEU, excusés)

Le procès-verbal de la séance publique du 29 mai 2015 est approuvé par 16 oui et 1 abstention (Mme OZEN, excusée).

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 29 JUIN 2015.

Par le Conseil :

Par ordre,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre-Président ff,

F. SACRIPANTE

J-J. TAVERNINI